



Compte rendu du Conseil Académique plénier 18 avril 2014

Présent-e-s ou représenté-e-s.

Collège A (CR) : Lacroix Daniel, Wolff Jean-Pierre, Tallairach-Vielmas Laurence (représentée par D. Lacroix), Py Jacques (représenté par M. Gratian), Bonnet Corinne (représentée par N. Dessens), Coulette Bernard, Dessens Nathalie, Guidetti Michèle (représentée par N. Dessens), Condamines Anne, Zaouche Chantal.

Collège A (CFVU) : Duvignau Karine, Lajarrige Jacques, Birgy Philippe, Mias Christine (représentée par M. De Léonardis), De Leonardis Myriam, Canguilhem Philippe (représenté par P. Moret à partir de 12h 00), Foulon Eric (représenté par Ph. Canguilhem jusqu'à 12h 00).

Collège B (CR) : Kechidi Med, Cazes Quitterie (représentée par M. Kechidi), Denjean Claude (représentée par Ch Zaouche).

Collège B (CFVU) : Bouyssières Patrice, Camps Jean-François (représenté par F. Duprat), Valade Christian (représenté par E. Fraga), Rohr Anne, Grezes Rueff François, Rayssac Sébastien (représenté par P. Moret à partir de 12h 00), Egéa Anne, (représentée par S. Rayssac jusqu'à 12h 00), Fraga Enrique.

Collège C (CR) : Lehmann Michel, Dupont Pascal, Chassot Jean-Fabrice (représenté par P. Dupont), Inderwildi Hilda (représentée par J. Lajarrige), Amadiou Franck (représenté par B. Coulette à partir de 11h 00), Tripier-Mondancin Odile (représentée par S. Rayssac jusqu'à 12h 00).

Collège D (CR) : Gratian Michel, Daran Xavier.

Collège E (CR) : Denuc Fabienne (représentée par Ph. Canguilhem jusqu'à 12h 00), Pottier Céline, Rabatouil Michelle.

Collège F (CR) : Petit Hervé.

Collège BIATOS (CFVU) : Cassagnaud Sandra, Chandelier Michel, Duprat Françoise, Gosselin Sophie,

Collège usagers doctorants (CR) : Février Etienne (représenté par A Roby), Roby-Sapin Agathe, Juillet Clair, Amarger Fabien, Laffont Laurent.

Collège usagers (CFVU) : Neira Alexandra, Pressé Marion, Chaambany Guenaelle (représentée par M. Pressé à partir de 10h 20), Wuyam De Gracia Agnès, Cahuzac Élodie, Mansincal Mélissa, Hugues Raynaud, Frémont Guillaume (représenté par M. Mansincal).

Collège des personnalités extérieures (CR) : Serfass-Denis Anne (représentées par Ch. Zaouche), Mounaud Patrick (représenté par D. Lacroix).

Collège des personnalités extérieures (CFVU) : Margaix Jean-Pierre (représenté par M. Chandelier), Montagne Michel (représenté par P. Bouyssières), Tesson Élodie (représentée par P. Bouyssières).

Invités (CR et CFVU) : Reneaud Fabrice, Valero Alet, Raufaste Éric

Invités (CR) : Périard Sophie, Miroux Philippe.

Invités (CFVU) : Mange Christian, Azéma Jean, Valière Nathalie.

Excusée : Ricaud-Droisy Hélène

La réunion est présidée par Minovez Jean-Michel, Président de l'université.

Secrétaire de séance : Estrade Sylvie. Sanchou Valérie : excusée.

Le Président Jean-Michel Minovez ouvra la séance à 8h50.

0. Informations du Président

La présence de nouveaux élus étudiants donne l'occasion d'un tour de table.

Le Président souligne que nous avons changé d'organisation de la tutelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un Ministère a été formé de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dirigé par Benoît Hamon. Nous avons à présent un secrétariat d'État Enseignement supérieur et Recherche qui ne permet à la personne qui en a la charge de participer aux réunions du gouvernement le mercredi et, qui plus est, n'a pas de budget. La secrétaire d'État est notre ancienne ministre de tutelle Geneviève Fioraso.

Le directeur de cabinet du ministre devrait être un sous-préfet et le directeur de cabinet de la secrétaire d'État devrait être un conseiller référendaire à la Cour des Comptes. C'est un changement radical car les deux anciens directeurs de cabinet étaient d'anciens présidents d'université. En même temps que les Ministères sont mis en place, les directions sont aussi réorganisées de manière assez lourde, notamment en ce qui concerne la DGESIP. C'est une difficulté pour nous sur le dossier de la reconstruction puisque le Service Immobilier a été supprimé et remplacé par une sous-direction. Pour l'instant, nous n'avons pas d'interlocuteur. Un énorme travail de mise en relation est donc à faire.

L'État a souhaité que soit développée une stratégie nationale d'enseignement supérieur dont la présidente est Sophie Béjean et le secrétaire général Bertrand Monthubert. La CPU a été auditionnée. Les échanges peuvent être consultés sur le site Internet de la CPU : <http://www.cpu.fr/> ou bien de l'Alliance ATHENA : <http://www.allianceathena.fr/>
Cette stratégie dissocie l'enseignement supérieur et la recherche.

L'État a décidé de poursuivre sur la Politique d'investissements d'Avenir : PIA. Le PIA1 avait donné lieu aux IDEX. L'Université de Toulouse a été lauréate du PIA1 avec une période de probation de deux ans. Le PIA2 sera composé d'une présélection courant 2015. La phase d'évaluation de la période probatoire du PIA1 s'effectuera au deuxième semestre 2016. Le PIA2 renforcera le PIA1 et permettra de « *sélectionner les champions universitaires* ». Le Président fait remarquer que dans les années 1970/1980, l'État avait lancé les « *champions nationaux de l'industrie* » qui ont presque tous disparu depuis faute d'avoir pu relever les défis qui leur avaient été assignés.

Le CPER (Contrat de Plan État Région ou Contrat Projet État Région) de 2014 prépare le nouveau CPER. Celui de 2007-2013 était un Contrat Projet qui nous a permis de construire la deuxième tranche de l'UFR LLCE. Nous avons lancé les opérations de l'UFR Psychologie et des amphithéâtres au moment où l'État ne finançait plus sur l'enveloppe 2007-2013. 2014 ne sera pas une année blanche de financement. L'État a réservé 100 millions d'euros pour lancer des opérations prévues en 2007-2013 mais qui ne pouvaient être financées sur le CPER 2007-2013. Il s'agit de la queue CPER 2007-2013 pour 2014. Nous avons mis là-dessus mais aussi sur la base des intérêts intercalaires de l'opération Campus de Toulouse pour financer les débuts de l'opération de l'UFR de Psychologie et des amphithéâtres. Nous avons également besoin du prochain financement CPER 2014-2020. 2015 pourrait être une année blanche. Les arbitrages pourraient être rendus en 2015. L'UT2J se trouve dans une situation moins catastrophique que d'autres universités comme l'UPS. Les travaux seront lancés dès cet été pour que nous soyons opérationnels dès septembre et ainsi permettre la continuité du service public. Nous ne connaissons pas en revanche la livraison des autres travaux. Le Président souligne que l'enseignement supérieur serait un des Ministères dont le budget ne se verrait pas diminué.

Nous avons été sollicités pour prendre position dans les Alliances et désigner des représentants. L'Alliance ATHENA est celle qui nous intéresse au tout premier chef. Le Président demandera à Daniel Lacroix de le représenter au sein de cette Alliance. Il appartient à la CR de se prononcer sur l'opportunité d'être présents dans les autres Alliances.

Le bilan social du Ministère 2012-2013 montre une dégradation en matière des risques psycho-sociaux, notamment chez les enseignants et les enseignants-chercheurs due à l'accroissement de travail, de la pression au travail. Ce phénomène a été également observé dans notre université, phénomène qu'il va falloir suivre avec le plus grand soin.

Les opérations prévues dans le contrat de Partenariat Public Privé se déroulent normalement. Un deuxième avenant de 80 000 € vient d'être signé pour des modifications de bâtiments en cours de réalisation. Nous avons prévu dans le cadre du contrat une enveloppe de 2 millions d'euros à cet effet. Le pavillon de la Recherche devrait être livré en janvier 2015 et les UFR HAA et SES début février 2015.

En ce qui concerne le changement de nom de notre université, un comité de pilotage va être mise en place pour décider de la forme finale à donner au nom, au logotype, au modèle de communication. Ce comité sera large, composé de personnalités internes et externes à l'université, dont des membres d'associations du quartier Mirail.

Discussion

Enrique Fraga fait part du regret du syndicat SUD-CGT de l'absence de discussion sur le changement de nom de notre établissement en Conseil Académique. Le syndicat n'est pas d'accord avec la procédure qui a été en fait imposée. Enrique Fraga qui habite le quartier Mirail a entendu des gens dire que l'université leur tourne le dos.

Pierre Moret s'interroge sur le coût induit par le changement de nom et fait remarquer que « *casser le miroir [traduction du terme occitan mirail] pour changer de nom ne règle pas le problème qu'il pouvait poser* ».

Karine Duvignau pour ACE fait remarquer qu'on aurait aimé que l'ensemble de la communauté universitaire soit consultée. Pour elle, il y a eu des raisons pour que cela n'ait pu se faire.

Jean-Pierre Wolff fait remarquer que 2014 est le centenaire de la mort d'une grande personnalité qui a marqué le monde entier à travers sa vision du monde. Notre université, comme d'autres universités françaises l'ont fait avant nous, devait franchir l'étape.

Le Président rappelle que l'opposition à Jean Jaurès était le fait d'une minorité très agissante. Il y a eu des arguments politiques comme « Jean Jaurès : social traître » ou Jean Jaurès présenté comme une figure trop marqué politiquement faisant dire que de notre université était déjà marquée « rouge ». L'argument essentiel a été de dire que l'on tournait le dos au Mirail alors que notre attachement à ce quartier est extrêmement fort et continuera à faire pleinement partie de notre quotidien. L'idée du changement de nom réside dans le fait d'accompagner la reconstruction de notre université qui est un projet politique fort. La reconstruction de notre université a été pensée comme une reconstruction ouverte sur la ville et même structurante pour la ville. Nous remplaçons les rideaux roulants par des rues traversantes. Le Président soutenait déjà cette idée alors en charge du patrimoine sous la présidence de Rémy Pech puis de Daniel Filâtre. Il s'accorde sur le fait qu'il aurait fallu plus de temps pour discuter. Le précédent Conseil Académique avait été entre autres convoqué sur le changement de nom, or lorsque il est venu le temps d'aborder la question, nombre de conseillers avaient déjà quitté la salle. Il a été décidé avec les conseillers encore présents de ne pas traiter ce point. Le calendrier des commémorations nous a contraints à nous prononcer suffisamment en amont pour pouvoir y participer es qualité comme le colloque Jean Jaurès – Clemenceau de la semaine dernière, ou bien la commémoration nationale de la mort de Jean Jaurès il y a cent ans le 31 juillet prochain. Il n'y a pas d'opposition majeure au nom. Le coût sera évalué comme celui de notre nouvelle charte graphique qui s'applique progressivement. Nous travaillerons avec les services de notre établissement et non avec des boîtes privées. Le travail s'étalera sur plusieurs mois de manière à pouvoir utiliser jusqu'à épuisement des stocks le papier avec nos anciens logotypes. Le coût devrait donc être faible. Partout où les universités ont changé de dénomination, cela a été une volonté politique forte de la part de la Présidence et discutée dans les Conseils centraux. Nous avons appliqué la même méthode. Celle-ci a toujours suscité d'énormes débats. Le Président rappelle l'exemple de l'Université de Strasbourg II renommée Université Marc Bloch.

1. Validation du compte rendu du Conseil Académique du 13 mars 2014

Aucune demande de modification n'est demandée.

Le Conseil Académique valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Académique du 13/03/2014.

Votants : 62 Pour : 62

2. Axes campagne emplois 2015

Les axes ont été validés pour la campagne d'emplois 2014 (CA du 16 avril 2013). Deux axes supplémentaires sont proposés en 2015 :

- Développer la politique de recrutement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Favoriser l'adéquation corps/fonction

La loi de 2005 fait obligation aux établissements de recruter des personnes en situation de handicap à un taux d'au moins 6 %. Notre université a développé la politique de la situation de handicap - un poste d'enseignant est prévu cette année à ce titre - or, nous sommes en-deçà de ce que nous devrions réaliser. Nous avons donc décidé de présenter ce point comme un axe fort de la campagne d'emploi 2015 avec une volonté de l'afficher. Nous portons cette volonté dans nos futurs statuts qui auront la double mission de garantir non seulement l'égalité homme/femme mais encore le statut de la personne en situation de handicap.

Le deuxième axe est une demande ancienne dans notre université. Nous nous sommes engagés à mettre en chantier l'adéquation corps/fonction et de la prendre en compte, notamment dans certains repyramidages d'emplois, plus particulièrement les emplois BIATSS.

Discussion

Hervé Petit rappelle que ce deuxième axe est une demande forte de l'ensemble des syndicats, aussi bien pour les personnels titulaires que non titulaires. Un groupe de travail a été créé au sein du Comité Technique il y a un mois et demi pour que le dispositif puisse être mis en application dès septembre 2014 sur les fonctions existantes et sur les nouveaux postes proposés en 2015. Le nouveau gouvernement a annoncé le gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'en 2017 mais a dit qu'il ne toucherait aux avancements en grade. On peut quand même être inquiets car des universités bloquent déjà des avancements pour des raisons de GVT ou de masse salariale. Au-delà de la campagne d'emplois, il faut retravailler la question du régime indemnitaire des BIATSS au sein de notre université pour améliorer la condition des précaires.

Karine Duvignau souhaite relier cette question au bilan social du Ministère évoqué précédemment. On constate une déstabilisation de la fonction du fait du déficit de personnels qui se sentent écartelés par les missions à remplir et le sentiment de ne pas être à la hauteur. Il y a une remise en cause de l'engagement dans le travail qui peut peut-être expliquer les risques psycho-sociaux déjà évoqués. On crée de l'usure et cela concerné aussi les enseignants-chercheurs. En effet, on assiste à une désaffectation de plus en plus forte des charges collectives. Le CNRS a fait un audit national sur ces questions et il faudrait pouvoir en faire aussi pour notre université tout en ayant conscience que cela aurait un impact sur le budget de l'établissement.

Françoise Duprat fait remarquer que l'adéquation corps/fonction pour un agent ANT passe par un avenant au contrat (rémunération), et pour un titulaire par la signature d'un emploi ou par un concours, or les postes offerts aux concours sont infimes. C'est un chantier qui n'aboutira jamais complètement car les voies de promotion sont de plus en plus restreintes pour les BIATSS.

Le Président fait remarquer que toutes les politiques que nous menons à l'université sont confrontées au contexte national que nous traversons. Nous observons un accroissement de la charge de travail, de la pression, voire de la culpabilisation en lien avec les méthodes managériales qui nous sont imposées, alors que l'effectif des personnels est insuffisant. Nous voyons également une répartition des emplois pas toujours satisfaisante. Le Ministère déclare cependant 366 emplois de trop à l'UT2J. Les BIATSS ont été les premiers atteints par les risques psycho-sociaux mais on constate que les enseignants-chercheurs sont de plus en plus touchés. L'État place 15 milliards dans les investissements d'avenir qui crée de la concurrence alors qu'il ne faudrait que quelques milliards injectés dans les universités pour régler une grande partie de leurs difficultés. 20 universités sur 76 sont en déficit cette année. La solution serait de réduire notre activité pour continuer à fonctionner, ce qui est contraire à notre politique. Des choses ont cependant été réalisées : passage à temps complet pour les agents ANT ; engagement d'un emploi renouvelé pour les agents ANT sur emplois permanents. Par contre, nous ne pourrions jamais agir sur

les salaires qui relèvent de l'État. Notre budget est à saturation avec une part de 83 % de masse salariale. Notre devons mener une politique indemnitaire dynamique qui permet de compenser la faiblesse salariale par un pourcentage d'indemnité supérieur pour les catégories C par rapport aux catégories B dont le pourcentage indemnitaire devra être supérieur par rapport aux catégories A. Le coût de cette politique pour UT2J est de 500 000 €. La question des choix sera posée lors de la préparation du budget 2015 : gel des emplois ? Limitation des promotions ? Repyramidage ? Il faut également rationaliser l'offre de formation pour financer la Licence à 1 500 heures ! En outre, des moyens devront être mis sur l'ESPÉ (cf. *infra* point 7, p. 10).

Enrique Fraga se réjouit de la politique sur la situation de handicap mise ne place à l'UT2J. Il annonce la présentation en juin au Conseil Académique et au CA du schéma pluriannuel sur le handicap conformément aux directives de la loi ESR du 22 juillet 2013. Ce travail est fait en collaboration avec la DIVE et la Direction des ressources humaines avec aussi comme objectif de mobiliser l'ensemble de l'UT2J. Enrique Fraga informe l'assemblée que les BIATSS en situation de handicap représentent 5 % des effectifs, les enseignants sont 1 %. Nous sommes loin du taux de 6 % minimum que nous impose la loi de 2005. Nous essayons toutefois de rattraper le retard par rapport à d'autres institutions qui ont fait d'importants efforts de recrutement. Il est à noter que nous engageons des personnels extérieurs en situation de handicap comme les jardiniers de l'ASEI (Association Agir. Soigner. Éduquer. Insérer), ce qui permet de relativiser la « dette » que nous avons contractée vis-à-vis de la loi et qui pourrait nous valoir de très fortes pénalités.

Le Président souligne que nous ne pouvons être comparés aux collectivités territoriales qui ont une pyramide d'emplois avec une masse considérable de catégories C dans une structure administrative et technique qui permet le recrutement de personnes en situation de handicap. Les universités ont des types d'emplois radicalement différents puisque nous avons essentiellement des profils d'enseignants et de chercheurs. Nous allons donc être pénalisés à partir de l'année prochaine car nous ne respectons pas le taux de 6 % minimum. Les pénalités seraient de l'ordre de 600 000 €. La CPU devra soulever la question de la non prise en compte dans la loi de 2005 des contraintes particulières des universités.

3. Statuts COMUE

Les universités et établissements publics sont contraints par la loi ESR du 22 juillet 2013 de se regrouper en fonction de 3 modèles : fusion, COMUE ou association. L'UT2J a choisi la COMUE par souci d'égalité de traitement entre les établissements. Peuvent en faire partie les établissements privés sous contrat avec l'État et les établissements consulaires en tant qu'associés. Compte tenu de la complexité de l'organisation de la gouvernance, il est proposé que ne soient membres de la COMUE de Toulouse que les membres fondateurs du PRES : UT1, UT2, UT3, INPT, INSA de Toulouse, ISAE. Un certain nombre d'autres établissements souhaitent devenir membres : CUFR Champollion, ENAC, EMAC, École Nationale Vétérinaire de Toulouse, École d'ingénieurs de Tarbes. L'IEP est invité associé mais pourrait demander à être membre. Il faudra voir la capacité à intégrer les autres établissements. Parmi les points d'achoppement : l'UT1 refuse la dénomination Université de Toulouse considérant que la COMUE n'est pas une université. La confusion est que l'État fait de la COMUE un EPSCP mais ne la reconnaît pas comme un opérateur de l'État. L'UT1 ne veut pas que des établissements autres que des universités utilisent le nom d'université comme la Toulouse Business School dont les enseignants ne peuvent se revendiquer comme professeurs de l'Université de Toulouse. Nous irions vers le nom Université fédérale de Toulouse. Le CNRS est le seul EPST qui a souhaité être membre. L'INRA, l'INSERM et l'IRD souhaitent être associés sachant que l'INRA pourrait demander à être membre. L'UT1 souhaite également une présidence tournante, ce que ne demandent pas les autres établissements qui pensent que le président de la COMUE peut être issu de n'importe quelle université mais aussi être extérieur à Toulouse. Nonobstant ces points de tension, nous avons désormais un projet de statuts qui relève d'un accord assez général. Chaque établissement doit l'étudier et faire valoir ses remarques. Notre CT a été saisi ainsi que notre CA qui a discuté notamment de la laïcité ; du sort réservé au Doctorat et aux Écoles Doctorales ; de la possibilité faite dans les élections à la COMUE de présenter des listes incomplètes ; du fait que le président peut être une personne qui a vocation à enseigner : enseignant, enseignant-chercheur, chercheur ou assimilé. Demande a été faite que les organisations syndicales soient représentées es qualité.

Discussion

Hervé Petit souligne que la FSU a déposé plusieurs amendements ou modifications. La Rectrice n'a pas la même lecture que nous sur la laïcité. Pour elle, la laïcité ne doit pas être vue de manière exclusive, ainsi l'Institut catholique et autres établissements confessionnels de l'enseignement supérieur ont vocation à faire partie de la COMUE. On ne veut pas d'établissements confessionnels mêmes en tant qu'associés. Cette question devra être discutée en CCS. La laïcité est un principe fort sur lequel il faut rester déterminé.

Enrique Fraga s'inscrit dans cette démarche. Il trouve regrettable de voir s'effacer les frontières par rapport au service public, par rapport aux principes de la République. Enrique Fraga se dit très respectueux de la liberté de conscience mais il sait que nous n'aurons aucune influence sur le résultat.

Alexandra Neira explique que l'UNEF est contre les listes incomplètes du fait du risque de voir se présenter des personnes qui ne sont pas totalement convaincues. Il faudrait rappeler le principe de parité dans les statuts de la COMUE. L'UNEF pense en outre que la représentativité étudiante est insuffisante : 10 étudiants seulement sur 80 membres. Il faut des étudiants qui puissent réellement porter les problématiques étudiantes. Cela concerne les 3 universités.

François Grèzes-Rueff s'exprime en premier lieu sur la logique de ces statuts. Il cite les pages 10 et 11 sur le « Périmètre des compétences dans le cadre du projet partagé ». Il y a beaucoup de possibilités de mutualisation. C'est un modèle plutôt confédéral que fédéral et nous n'aurons pas de moyens financiers supplémentaires. On se plaint du manque de moyens financiers mais chacun développe son propre système de prospective avec le risque de se concurrencer, de faire des doublons. Les statuts laissent des possibilités mais pour le futur. François Grèzes-Rueff évoque en deuxième lieu la place de l'ESPÉ dans la COMUE. L'ESPÉ est une composante directe de la COMUE avec des représentants dans les Conseils bien que cela ne soit pas explicitement écrit, ce qui a suscité des reproches parmi les collègues de l'ESPÉ.

Karine Duvignau s'interroge sur le pilotage de l'ESPÉ par la COMUE énoncé sans autre forme de précision alors que les statuts introduisent plus de nuances pour d'autres structures. Elle expose également ses craintes de voir des étudiants renoncer à faire un Doctorat faute de financement.

Le Président indique que nous conservons le modèle de Doctorat défini dans le cadre du PRES ainsi que le principe des Écoles Doctorales avec la liberté de définir des critères. Le problème se pose en termes de pression de l'État pour nous conduire vers un modèle unique comme l'ex-PRES de Paris Est mais beaucoup de COMUE refuseront de basculer vers ce modèle.

L'ESPÉ devient une composante directement rattachée à la COMUE, et elle est la seule. Cela lui ouvre des droits en matière de représentation. Certains à l'ESPÉ ont trouvé que cela n'était pas assez mais il a fallu beaucoup de persuasion pour que ces droits soient reconnus. D'autant que le Conseil des membres et le CA sont exécutifs. Sur les autres points soulignés par François Grèzes-Rueff, le Président explique que le modèle confédéral est le modèle choisi par les universités. La mutualisation peut entraîner des réductions de coûts mais pas toujours, et surtout pas pour les grosses organisations. En termes d'organisations des entreprises mais aussi des institutions de manière générale, le fait de généraliser entraîne des flux supplémentaires et donc des coûts supplémentaires. La mutualisation n'est pas forcément un progrès, ni dans le modèle politique, ni dans la maîtrise des coûts. Le DATA CENTER pose la question de l'accès à l'information ou de la forme donnée à l'information. Nous n'avons pas eu de discussion à ce propos. La COMUE se met en place de façon empirique et si fédération il y a, elle se fera de manière empirique.

Le Président reconnaît un problème avec la Rectrice sur la question de la laïcité. Le Président se fonde sur la loi et la Constitution et s'est exprimé avec force à ce sujet au bureau de la COMUE, ce qui lui a valu d'être qualifié de « laïc d'un autre siècle ». La laïcité fait partie de ce qui fonde la République. C'est ce qui contribue à éviter le développement du communautarisme, d'appeler science ce qui ne l'est pas, que le créationnisme s'immisce dans nos enseignements.

La Rectrice a saisi le Président officiellement pour valider les diplômes, notamment les MEEF, de l'Institut catholique, ce que le Président refuse systématiquement de faire. L'Institut catholique ne fait pas partie de la COMUE, contrairement à l'ICAM qui est en contrat d'association avec l'État.

Le Président concède la faible représentativité des étudiants au sein de la COMUE mais, désormais, la totalité des étudiants est représentée et non plus seulement les doctorants, avec un effet multiplicateur dans les autres instances. Le CA de la COMUE de Toulouse est le plus large de France. Enfin, le Président encourage l'UNEF à demander au prochain CCS que la parité apparaisse en préambule des statuts.

Pour Daniel Lacroix, on peut regretter, concernant la formation doctorale, que le modèle ne soit pas plus fédéral mais on voit le problème qui se pose à un établissement lorsqu'il veut conserver des modalités d'organisation. Il y a une conception du Doctorat largement partagée à UT2J que personne ne souhaite voir abandonnée au profit d'une coordination générale des pratiques doctorales. La question du Doctorat n'est pas clairement exposée dans le document. Il y a eu discussion à partir du modèle du collège doctoral de site actuel qui devrait être maintenu dans son ensemble. L'intitulé final devra reprendre le point de vue sur lequel se seront entendus les Vice-présidents. L'UT2J ne souhaite pas voir le partage des contrats doctoraux au niveau global mais demande à garder la main sur des modalités particulières.

Patrice Bouyssières souligne d'une part que des établissements comme le PRES n'ont pas toujours eu une vision commune sur les principes fondamentaux comme l' « excellence ». D'autre part, certains registres de l'université doivent rester à l'échelle humaine. La voie de la confédération que nous avons prise permet de réfléchir à cette donnée-là.

Pour François Grèzes-Rueff, il s'agit de défendre une fédération. Les craintes viennent de notre incapacité, dans cette université, à réfléchir à un modèle fédéral. On risque dans 20 ans de se voir imposer un modèle de fusion.

Alexandra Neira revient sur la représentativité étudiante. Elle rappelle que ce sont les étudiants qui vont souffrir ou bénéficier des décisions de la COMUE. Cela ne doit pas être considéré comme banal. Les étudiants doivent avoir un poids dans les instances. Leurs intérêts doivent être pris en compte sinon, cela veut dire que l'université privilégie l'aspect « prestige » ou « rayonnement ».

Karine Duvignau partage l'idée d'une forte représentativité étudiante, cependant on ne peut que déplorer l'absence des étudiants élus dans les instances comme la CFVU. À l'ESPÉ, 3 absences successives font perdre le mandat d' élu car, effectivement, être élu est une responsabilité.

Daniel Lacroix informe l'assemblée qu'il a été demandé que les équipes de recherche d'UT2J soient représentées dans 2 pôles au lieu d'un seul : SHS et Arts, Lettres, Langues, Philosophie.

Le Président conclut en rappelant que nous sommes sur une version des statuts dite « V0 ». Il y aura une navette avec le Ministère courant mai et une finalisation en juin pour une adoption des statuts en juillet au CA de la COMUE, ce qui suppose une adoption de ces statuts en juin à l'UT2J. Cette question sera abordée de nouveau en Conseil Académique dans un mois.

4. Statuts UT2J

Les discussions au sein du COPIL ont fait émerger des positions divergentes, notamment sur le titre II des statuts portant sur les instances exécutives, entre les membres du COPIL mais aussi entre la Présidence de l'université et les membres d'ACE et UT2 Autrement au CA. Le CA du 22 avril prochain doit se prononcer sur le modèle qui sera privilégié. Le Président rappelle que la loi, en créant 2 Conseils centraux, du 22 juillet 2013 a offert la possibilité d'un Président du CA et un Président du Conseil Académique et ne prévoit comme Vice-présidents statutaires que des Vice-présidents du CA. Les discussions au sein du COPIL et du CA ont montré 2 positions. La position que le groupe majoritaire a pu exprimer est la suivante : un seul Président de l'université qui serait aussi Président du CA et du Conseil Académique ; créer une seule Vice-présidence du CA sur le modèle actuel ; créer 2 Vice-présidences au sein du Conseil Académique : un Vice-président élu au sein de la Commission Recherche et un Vice-président du Conseil Académique élu au sein de la CFVU. Ces 2 Vice-présidents deviennent Vice-présidents du Conseil Académique. Nous sommes proches du modèle actuel dans lequel nous déléguons fortement aux Vice-présidents, dans leur domaine de compétences, le soin de présider les Conseils ou Commissions concernés. Les critiques ont porté sur le rôle très important donné au Président. C'est vrai si nous ne veillons pas aux modalités de désignation des Vice-présidents. On peut se retrouver dans 2 configurations : celle avec la majorité dans les 3 Conseils ou bien celle d'une majorité différente entre la majorité du Président et la majorité dans les Conseils. Ce choix respecte la volonté des

collèges électoraux. Une autre proposition est de dire que le Président du Conseil Académique n'est pas le Président de l'université de telle manière que le Conseil Académique puisse avoir une véritable autonomie par rapport au CA et au Président de l'université. Un argument est que le Président n'a pas le temps de présider tous les Conseils. Cela est valable à partir du moment où il n'y a pas de Vice-présidents disposant d'une réelle délégation.

La CPU avait demandé à la quasi-unanimité que le Président de l'université soit aussi Président du Conseil Académique expliquant que s'il en était différemment, on créerait un système dyarchique à l'intérieur de l'université. Les Présidents d'université ont demandé aux parlementaires, sous la forme d'un amendement, de revenir sur la loi, ce qui leur a été refusé. Nous avons contacté 42 universités et obtenu 17 réponses. 15 ont fait le choix de n'avoir qu'un Président ; 2 ont prévu de laisser le choix au Président de l'université de présider ou non les 2 Conseils.

Discussion

En réponse à Françoise Duprat, le Président précise qu'en cas d'absence exceptionnelle du Président de l'université, le Conseil Académique est présidé, par ordre, par le Vice-président de la CR ou par le Vice-président de la CFVU. Le Président du Conseil Académique a pour vocation de présider les 2 Commissions.

Enrique Fraga pense que d'avoir 2 Vice-présidents de Commissions donne une continuité et favorise la cohérence du pouvoir. Il serait regrettable de voir 2 présidences CA/Conseil Académique s'affronter.

François Grèzes-Rueff pense que nous avons une vision centralisatrice, personnalisatrice et même monarchique des institutions françaises. La LRU a été critiquée sur la concentration des pouvoirs donnés au Président de l'université avec une obligation de majorité/opposition. Au contraire, l'existence de nuances conduit à des décisions beaucoup plus consensuelles, beaucoup moins marquées par des bagarres de clans et donc beaucoup plus collégiales et beaucoup plus efficaces pour l'université. Le Directeur de l'ESPÉ et le Président du Conseil d'École fonctionnent dans les meilleures conditions.

Karine Duvignau s'interroge sur la bipolarité CA/Conseil Académique. Les 2 instances doivent-elles être traitées de la même façon ? Il faut se laisser une possibilité d'ouverture puisque, par essence, le Conseil Académique c'est la pluralité ce qui n'est pas le cas du CA.

Pour Med Kechidi, ce modèle s'inspire beaucoup des grandes entreprises ou bien des universités américaines avec une organisation bicéphale qui ne marche que si une des deux têtes n'a aucun pouvoir. Nous n'avons pas choisi ce modèle puisque la loi ESR du 22 juillet 2013 donne un pouvoir délibératif au Conseil Académique. On va vers des conflits de pouvoir. Med Kechidi ne voit pas ce qui empêcherait une organisation monocéphale de confier, y compris à un Vice-président issu d'une autre majorité, un certain nombre de prérogatives.

Michel Lehmann pense qu'il faut permettre aux 2 Commissions d'être des instances fortes qui portent une sensibilité politique, stratégique. Le Président du Conseil Académique devra faire en sorte que tout le monde travaille ensemble. « *Il faut du pluriel, de la polyphonie* ».

Le Président explique que sa position initiale à la CPU était d'avoir 2 Présidents, pensant que le Conseil Académique serait un lieu de prospective, déconnecté des obligations de gestion et de réponses immédiates posées notamment par l'État. Or, on a fait du Conseil Académique un lieu de décision au travers de sa formation restreinte, la CR (répartition budgétaire de la recherche) et la CFVU (répartition financière pour les formations et la vie universitaire, prérogatives décisionnelles). En cas de désaccord entre le Président de l'université et le Président du Conseil Académique, le Président de l'université verrouillera du côté du CA. Il faut prendre en compte les particularités de notre université. Nous sommes la seule université française à poser le problème comme nous le posons.

Le Président rappelle que les Présidents d'École ou Institut ne sont pas exécutifs, contrairement aux Directeurs comme le Directeur de l'ESPÉ qui est nommé par le Ministre.

Le Président considère que la dernière loi ESR est dans la continuité de la LRU sur la concentration du pouvoir du Président d'université. La proposition que nous faisons est celle de ne pas renforcer le pouvoir du Président mais au contraire, d'inscrire dans nos statuts un rôle particulier pour les Vice-présidents du Conseil Académique, élus dans leur Commission, ce qui leur confère une légitimité. Il ne faut toutefois pas oublier que seul le Président de l'université parle au nom de l'université. UT1 et UT3 ont choisi d'avoir un seul Président pour les 2 Conseils centraux. Le Président termine en soulignant qu'en

donnant un pouvoir délibératif au Conseil Académique, on a créé les conditions d'opposition entre le CA et le Conseil Académique.

Karine Duvignau présente au Président ses excuses sur la façon dont elle a réagi à ses propos sur le rôle du Président du Conseil de l'ESPÉ. Celui-ci a eu un rôle de « *chef d'orchestre* ». Certes, il y a le Directeur, mais il y a le trajet de réflexion. Le Président du Conseil de l'ESPÉ doit prendre en compte la pluralité des avis.

Le Président insiste sur le fait que le Président du Conseil de l'ESPÉ n'est pas exécutif, c'est un fait juridique.

Pour répondre à Med Kechidi, Chantal Zaouche tient à dire qu'elle ne comparerait pas notre université à une entreprise. Ceci dit, le débat aujourd'hui est l'inquiétude de se retrouver avec une seule tête, un seul pouvoir, sachant que la gouvernance est monocolore. En retour, Med Kechidi précise qu'il n'a pas voulu comparer l'université à une entreprise. Par ailleurs, il estime intelligente la proposition de renforcer les pouvoirs des 2 Vice-présidents, notamment du Vice-président Recherche qui deviendrait 1^{er} Vice-président du Conseil Académique.

Michel Gratian prend position, l'une au titre de la FSU, pour un seul Président des Conseils centraux. Imaginons l'UT2J en l'absence de COMUE, ce serait source de gros problèmes. Or nous sommes dans la COMUE et le fait d'avoir plusieurs voix s'exprimant au nom de l'UT2J, d'un point de vue fonctionnel, donne toute sa place à notre université. Michel Gratian s'exprime à titre personnel sur l'ESPÉ. La présidence du Conseil d'École est une autorité morale qui n'a donc pas vocation à entrer en conflit ou en compétition avec le pouvoir du Directeur. Mais il y a aussi à l'ESPÉ une 3^e voix qui communique par écrit et qui tient des propos polémistes. N'ayons cependant pas sur l'ESPÉ une vue trop simpliste.

Pierre Moret regrette que l'on ne parle guère des missions du Conseil Académique. Le Président rappelle que ces missions et les prérogatives des Commissions sont détaillées dans la loi. Nous devons prendre conscience que nous allons entrer soit dans un système où plusieurs personnes seront exécutives, soit dans un système où une seule personne sera exécutive avec le risque de sérieux problèmes de fonctionnement.

Le Président propose aux conseillers de donner leur avis sur la base des termes développés au titre II des statuts, chapitre I et chapitre II, c'est-à-dire un seul Président du CA et du Conseil Académique et 3 Vice-présidents : CA, CR, CFVU, ces 2 derniers étant aussi Vice-présidents du Conseil Académique avec délégation du Président pour présider leur Commission respective.

Le Conseil Académique émet un avis favorable à la majorité sur la proposition faite au titre II des statuts, chapitre I et chapitre II.

Votants : 57
Abstentions : 16
Contre : 5
Pour : 36

5. Champs de formation et de recherche

Nous avons obligation de faire remonter les champs de formation et de de recherche à l'AERES le mois dernier. Cela n'a pu être fait car il y a eu des échanges au dernier moment sur le champ Psychologie et le positionnement des Sciences du Langage qui ont modifié la décision prise en Conseil Académique, puis en CA de définir 4 champs. La proposition est maintenant de 3 champs. Les Sciences du Langage .ont fait valoir leur souhait d'être rattachées au champ SHS à hors Psychologie ou un champ SHS avec la Psychologie. Le CA, sur proposition d'UT2 Autrement, en la personne de Marie-Christine Jaillet, a été de permettre aux Sciences du Langage de choisir. Le bureau de la Psychologie a choisi de rejoindre le champ SHS. La configuration à 3 champs est la suivante : « Informatique, Mathématiques, Technologies », « Arts Lettres, Langues, Philosophie », « Sciences Humaines et Sociales ». Les intitulés sont provisoires mais le périmètre

est fixé. Les conseillers sont invités à valider la proposition à 3 champs avant le vote du prochain CA pour ensuite soumise à l'AERES. Nous mettons dans le même temps en correspondance les champs de formation et de recherche et les pôles de la COMUE. Nous aurons une correspondance étroite entre nos champs de formation et de recherche et les pôles de recherche de la COMUE. Il restera à réfléchir du sens et de la forme que devront prendre les pôles de formation.

Discussion

Pierre Moret estime qu'il faut faire en sorte que les pôles de la COMUE soient désignés de la même manière que ceux évoqués plus haut par Daniel Lacroix.

Le Président indique que cette question sera fixée lors des discussions sur le Projet d'Établissement. Sur les mentions, des difficultés pourront être rencontrées au moment de l'accréditation.

S'agissant des pôles de formation à la COMUE, Patrice Bouyssières rappelle que nous en sommes au tout début, le cadre n'est pas encore fixé.

Le Président met au vote la proposition de 3 champs formation et recherche « Informatique, Mathématiques, Technologies », « Arts Lettres, Langues, Philosophie », « Sciences Humaines et Sociales ».

Votants : 57 Abstention : 1 Pour : 56

Le Conseil Académique approuve à l'unanimité moins une voix la proposition de 3 champs formation et recherche « Informatique, Mathématiques, Technologies », « Arts Lettres, Langues, Philosophie », « Sciences Humaines et Sociales ».

6. CFA Université Sport

Ce point est reporté au prochain Conseil Académique.

7. ESPÉ validation des moyens

La discussion prévue aujourd'hui avait pour objectif de savoir quel devait être le niveau d'engagement de l'UT2J au titre de l'ESPÉ, à la fois pour le budget propre intégré (BPI) mais aussi pour le budget de projet. Si les 2 doivent être réglés rapidement, celui du BPI paraît davantage primordial car il comporte le budget de fonctionnement et ce que nous allons mettre en termes de postes. Les débats sont nourris, voire tendus sur cette question. L'établissement doit créer les conditions pour que l'ESPÉ puisse fonctionner. Notre position à ce jour est toujours divergente. Des inquiétudes se font jour à l'ESPÉ mais aussi à l'UT2J. Les formations syndicales ont refusé de voter sur les propositions faites au CT d'hier sur la question des personnels de l'ESPÉ et sur la forme que celle-ci prendra. Des organisations syndicales posent la question de l'opportunité de détacher l'ESPÉ de l'UT2J. Il convient donc de reporter le vote du CA et du Conseil Académique. Le Président souhaite aujourd'hui une discussion aussi franche et claire que possible sur les questions du rattachement et de sa forme, des moyens à mobiliser, de la sécurisation des personnels.

Discussion

Hervé Petit lit la déclaration intersyndicale sur le transfert de l'ESPÉ Toulouse – Midi-Pyrénées à la COMUE écrite pour le CT. (cf. *infra* p. 13) La décision a été unanime. L'avenir de l'ESPÉ est engagé comme celui de l'UT2J. Il est nécessaire de prendre le temps de la démocratie en laissant les personnels de l'ESPÉ s'exprimer lors du Conseil d'École du 24 avril. Il y a des enjeux forts pour toute la communauté universitaire toulousaine.

Françoise Duprat déplore l'absence de document d'appui.

Le Président n'a pas retiré le point ESPÉ de l'ordre du jour pour permettre que la discussion ait lieu. Il a demandé au Directeur des Ressources Humaines de venir présenter les enjeux d'un point de vue budgétaire. Les aspects plus politiques pourront être également abordés. L'absence de documents s'explique par le fait

que les discussions avec le Directeur de l'ESPÉ se sont prolongés jusqu'à hier encore. Nous essayons de trouver une position de compromis acceptable.

François Grèzes-Rueff dit qu'il n'a pas adopté une attitude conflictuelle par rapport à son université de rattachement. Nous ne sommes pas seuls puisque la loi de refondation, l'interprétation par le Ministère, un rapport de l'IGAENR cadrent les choses et donnent un certain nombre d'éléments à l'État pour le jour où il faudra séparer les masses salariales de l'ESPÉ et de l'UT2J. François Grèzes-Rueff indique que la question des moyens intéressent moins le Conseil Académique que la question des contenus formation et recherche du dossier d'accréditation qui sera présenté au Conseil d'École jeudi prochain. D'autres réunions sont prévues avant le CA du 27 mai.

Le Président rappelle que le Conseil Académique peut se saisir de toutes les affaires qui concernent l'université. Au-delà des moyens, il y a le choix politique car ce sont des moyens pour la formation, la recherche et l'encadrement. Nous avons jusqu'à présent essayé de trouver des solutions de compromis. Le fait d'opposer la loi, l'IGAENR sur notre université est une mauvaise méthode car elle fait courir le risque de braquer l'institution qui elle-même aura une interprétation de la loi et des règlements qui peut être différente de celle de l'IGAENR lequel ne dit pas le droit. Le Président s'interroge sérieusement sur l'attention particulière posée sur notre université et notre ESPÉ, non seulement sur la forme qu'elle prend mais encore sur la précision avec laquelle observés au niveau national. Et pourquoi UT2J seulement devrait rendre 38,5 postes qui auraient été redéployés à l'intérieur de l'université, voire supprimés ? Si nous devions aller vers un affrontement sur cette question, le Président se sentirait obligé de porter cela sur la place publique. Le CT a porté le dossier à un autre niveau. Nous avons un mois pour résoudre cette affaire telle que posée par les personnels de l'ESPÉ et les organisations syndicales de l'université. Les décisions se prendront au sein des instances de l'UT2J.

Olivier Harmel donne lecture du diaporama « Nature et modalités du transfert de l'ESPÉ à la COMUE ». 2 volets sont exposés : 1) les aspects juridiques et le calendrier ; 2) le volet moyens avec la liste des emplois attribués à l'ESPÉ au 1^{er} septembre 2014. Le Président propose, en ce qui concerne les aspects juridiques, le transfert de la composante ESPÉ vers la COMUE au 1^{er} janvier 2016. Sur le volet moyens : au 1^{er} septembre 2013, seuls les emplois dont la liste avec les numéros d'emplois figurait en annexe à la délibération du CA du 9 juillet 2013, peuvent être intégrés dans la dotation ESPÉ. Olivier Harmel apporte des précisions sur le droit d'option. La loi du 8 juillet 2013 a introduit une disposition transitoire prévoyant que les personnels qui le souhaitaient et qui étaient en fonction à l'IUFM au 31 août 2013 pouvaient demander leur rattachement à une autre composante de l'université compte tenu de l'évolution de la structure de l'IUFM vers l'ESPÉ. Nous avons proposé des affectations aux personnels. Les postes attribués concernent 3 enseignants (dans les composantes pédagogiques de l'université) et 5 BIATSS (dans les Services centraux). La question du support budgétaire se pose.

Karine Duvignau rappelle que les moyens financiers mis à disposition viennent de l'IUFM. Sur les postes, le différentiel se passe entre l'ESPÉ et l'IUFM. Qu'est-ce que le CA a finalement « laissé » à disposition et non « mis » à disposition, notamment en termes de transfert alors qu'il initialement question de mobilité des personnels ?

Pascal Durant remercie le Directeur des Ressources Humaines pour les informations communiquées ce jour et qui n'avaient été transmises dans leur intégralité au sein même de l'ESPÉ. L'ESPÉ est mise en place à marche forcée ce qui inquiète beaucoup les personnels, notamment en termes de gestion des carrières. Olivier Harmel détaille le tableau des emplois ESPÉ distribué en séance CT du 17 avril 2014. On a l'impression que les choses se font sans les personnels de l'ESPÉ, aussi l'initiative du CT évoquée plus haut est saluée. Pascal Durant demande comme Karine Duvignau de rappeler le budget et le nombre de postes initiaux de l'IUFM. On a longtemps attendu un geste de l'UT2.

Le Président rappelle que l'IUFM a été intégrée dans l'UT2 en 2008/2009. Cela a eu pour effet une diminution de la dotation de l'université de 20 % à 30 % par rapport à la dotation théorique. Il y a eu une inversion du fait de l'intégration de l'IUFM. La Présidence de l'époque a déconnecté les besoins du coût réel de l'IUFM, notamment du fait de la Mastérisation, et les besoins énormes de l'université d'où le redéploiement de postes et de moyens. Malgré la recomposition, nous avons un différentiel du plus du double entre Masters Pro université hors ESPÉ et les Masters de l'ESPÉ, ce qui est considérablement inéquitable. En outre, il existe une déconnexion entre le potentiel enseignant et son utilisation par rapport aux missions de l'ESPÉ : 11 % mobilisés en référentiel et décharges pour un total de plus de 9 000 heures ETD. Le redéploiement de 38,5

postes sur l'ESPÉ bloquerait la campagne d'emplois de l'UT2J pendant 3 ans et rendrait à terme cette université structurellement déficitaire sans pouvoir retrouver en aucun moment une situation financière saine. L'UT2J est pourtant toujours considérée comme surdotée et surencadrée. Le Président conclut en rappelant qu'il avait souligné la complexité de la gestion des carrières. Ce sera soit le transfert intégral, soit rester à l'UT2J. Le départ ne se fera pas avec intégration fonctionnelle. Ces questions peuvent être encore débattues pas à n'importe quel prix.

Olivier Harmel précise que la loi du 8 juillet 2013 ne disait rien sur les moyens et ne subordonnait en aucun cas la mobilité des personnels au fait qu'il y ait des emplois disponibles dans les autres composantes. Il commente à présent le tableau des emplois de l'ESPÉ distribué en séance du CT du 17 avril 2014. La dotation de l'ESPÉ est de 325,5 emplois dont 185 emplois enseignants et 140,5 emplois BIATSS. Ces chiffres sont à rapporter à la délibération du CA et à la régularisation technique soit 317,5 emplois. Cela donne un solde positif de 8 emplois supplémentaires au bénéfice de l'ESPÉ.

Karine Duvignau souligne que l'ESPÉ Toulouse-Midi-Pyrénées porte les formations dans 8 départements ce qui peut expliquer les données sur les décharges.

François Grèzes-Rueff se refuse à faire des plaidoyers publics. Il conteste cependant les 11 % du référentiel ; le fait que l'intégration de l'IUFM ait fait baisser la dotation de l'UT2 ; l'interprétation juridique sur le droit d'option ; le redéploiement des postes en 2014. Il est en revanche d'accord avec le Président sur les difficultés qu'engendrerait la restitution brutale des postes.

Olivier Harmel indique que les emplois enseignants de la campagne d'emplois n'étaient pas dans la liste établie par le CA qui répartissait la dotation de l'ESPÉ.

Le Président ajoute qu'il y a accord sur ce point avec le Recteur. Sur le droit d'option : c'est une histoire complètement ubuesque et bloquer là-dessus nuirait aux personnels. Quant aux chiffres, ils émanent de la DEEP. Si ces chiffres ne sont pas reconnus, alors il faudra produire des documents opposables.

8. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h 30.

UNIVERSITE TOULOUSE – JEAN JAURES

COMITE TECHNIQUE

DECLARATION INTERSYNDICALE SUR LE TRANSFERT DE

L'ESPE TOULOUSE – MIDI-PYRENEES A LA COMUE

Dans le souci de protéger les conditions de travail des personnels de l'ESPE, les organisations syndicales CGT – FSU – SGEN-CFDT – UNSA élues au Comité Technique de l'Université Toulouse - Jean Jaurès refusent unanimement de voter sur le point « Nature et modalités du transfert de l'ESPE à la COMUE » à l'ordre du jour du Comité Technique (CT) du Jeudi 17 Avril 2014 afin de permettre au Conseil d' Ecole de l'ESPE et aux personnels de l'ESPE de débattre collectivement des enjeux de ce transfert de l'ESPE à la COMUE.

Dans l'attente de la réunion du Conseil d' Ecole de l'ESPE, ces organisations syndicales demandent que ce point soit retiré de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 22 Avril 2014.

Enfin, elles demandent qu'un Comité Technique extraordinaire se réunisse début Mai 2014 pour se prononcer sur ce point. Pour cela, elles demandent que soient invités à ce CT extraordinaire, en tant qu'experts, le Président de l'ESPE, le Directeur de l'ESPE et la Présidente de la COMUE.

Les organisations syndicales CGT – FSU – SGEN-CFDT – UNSA élues au Comité Technique de l'Université Toulouse - Jean Jaurès